



CDOS

CHARENTE
MARITIME



NIVEAU
DÉBUTANT



TEMPS ESTIMÉ

10 à 15 heures de
préparation



PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants bénévoles,
Présidents, Secrétaires,
Trésoriers



Mise à jour :
Octobre 2026



CDOS 17

Comité Départemental Olympique
et Sportif de la Charente-Maritime

FICHE TECHNIQUE

OM-01



VIE ASSOCIATIVE



COMMENT DECLARER UNE MANIFESTATION ?

Organiser une manifestation sportive nécessite d'anticiper les aspects administratifs, réglementaires, sécuritaires, humains, financiers et logistiques. L'organisateur doit déterminer le régime applicable à sa manifestation et identifier les démarches à effectuer avant de communiquer ou d'ouvrir les inscriptions.

POINTS CLÉS



Définir précisément la
manifestation : Discipline
date lieu horaire nombre
de participants,
classement



Identifier le régime
administratif :
déclaration
autorisation ou
absence de démarche
spécifique



Anticiper la sécurité :
DPS, sécurité des
pratiquants,
circulation, signaleurs,
gestion des risques



Constituer un dossier
complet
Règlement / Parcours
Assurance / Mesures de
sécurité
Dépôt du dossier dans
les délais

BON À SAVOIR



Le régime applicable dépend :

- type de manifestation
- présence ou non de véhicules terrestres
- classement ou chronométrage
- nombre de participants
- lieu et du parcours
- caractère permanent

CONSEIL CDOS 17



Anticipez votre manifestation
plusieurs mois à l'avance : 6 à 8 mois
délai de déclaration en préfecture =
3 mois minimum en moyenne

POINT DE VIGILANCE



Ne pas confondre manifestation
sportive et simple manifestation
associative sur la voie publique

VIE ASSOCIATIVE

RESSOURCES
HUMAINES

FINANCEMENT

ORGANISATION
MANIFESTATION

COMMUNICATION

SPORT & SOCIÉTÉ



05 46 97 26 93



charentemaritime@franceolympique.com



cdos17.fr

LES ÉTAPES CLÉS



CHECK-LIST RAPIDE

- | | |
|--|--|
| ☐ Nature de la manifestation | ☐ Autorisation de la collectivité territoriale |
| ☐ Date et horaires arrêtés | ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée |
| ☐ Lieux et parcours identifiés | ☐ Dispositif de sécurité + Secours assistance médicale |
| ☐ Nombre prévisionnel de participants | ☐ Règlement manifestation préparé |
| ☐ Classement / chronométrage identifié | ☐ Dossier administratif constitué |
| ☐ Présence véhicules à moteurs à vérifier | ☐ Déclaration / Demande déposée + Récépissé à conserver |



**DÉLAIS À RESPECTER** (À TITRE INDICATIF)

ACTION	DÉLAI RECOMMANDÉ
Définition du projet	J-6 mois
Contact Commune	J-6 à J-4 Mois
Vérification régime administratif	J-6 à J-4 Mois
Préparation parcours + Dossier sécurité	J-4 à J-3 Mois
Déclaration / Autorisation	Selon délai réglementaire
Mobilisation bénévoles	J-3 à J-1 Mois
Communication inscriptions	Après sécurisation du cadre administratif
Briefing bénévoles	J-7 à J-1

**POINT DE VIGILANCE**

- Parcours sur plusieurs commune
- Véhicules à moteur
- Circuit permanent ou non
- Environnement : Natura 2000
- Assurance
- Conditions météorologiques

**OUTILS / DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER**

Fiche annulation manifestation sportive (.PDF)



(.xlsx)



(.docx)

**LE CDOS 17 VOUS
ACCOMPAGNE**

Vous avez des questions ou besoin d'un accompagnement personnalisé ?

Le CDOS 17 est à votre disposition pour vous conseiller.

**05 46 97 26 93****charentemaritime@franceolympique.com**

Sur rendez-vous dans nos locaux ou en visioconférence

